

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 10

**Séance du 10 février 2020**

L'an deux mille vingt et le dix février l'assemblée régulièrement convoquée le 03 février 2020, s'est réunie sous la présidence de

**Présents :** 8

**Sont présents:** Chantal JEANSON LAMBERT, Hervé DIDOT, Jean Pierre BERNIER, Jean François DE MUER, Olivier DOUILLET, Hervé GAND, Albert MARECHAL, Francis WELSCH

**Votants:** 8

**Représentés:**

**Excuses:** Kévin RAULET

**Absents:** Frédéric FRANCOIS

**Secrétaire de séance:** Olivier DOUILLET

---

**Ordre du jour**

- Présentation de l'exécution budgétaire 2019
- Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I)
- Revalorisation indiciaire de l'emploi de Secrétaire de Mairie
- Questions diverses

**DE\_2020\_01 Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I).**

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Madame le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

## **DE\_2020\_02 Revalorisation indiciaire de l'emploi de Secrétaire de Mairie**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux;

Vu le Décret n°87-1100 du 30 décembre 1987 portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux;

Vu la délibération en date du 07 janvier 2019 portant création de l'emploi permanent de secrétaire de mairie contractuel (recrutement initial sur la base de l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984) et fixant la rémunération à l'échelon 6 - indice brut 607 - indice majoré 510;

Vu le décret n° 2017-1736 du 21 décembre 2017 portant report de la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions statutaires relatives à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations et applicables aux fonctionnaires de l'Etat, aux fonctionnaires territoriaux et aux fonctionnaires hospitaliers ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

-la rémunération de l'emploi permanent de secrétaire de mairie contractuel est calculée par référence à l'indice brut 611 - indice majoré 513 - échelon 6 à compter du 10 février 2020.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

### **Mme le Maire clos la séance**

JEANSON LAMBERT Chantal Maire	GAND Hervé 1 <sup>er</sup> Adjoint	DIDIOT Hervé 2d Adjoint
BERNIER Jean Pierre, Conseiller	DE MUER Jean François, Conseiller	DOUILLET Olivier Conseiller
FRANCOIS Frédéric Conseiller Absent	MARECHAL Albert Conseiller	RAULET Kévin Conseiller Excusé
WELSCH Francis Conseiller		